

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2017

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Sophie DASTE, Patrick DUBOSQ, Louis DINTRANS, Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT-DARGAIGNON.

Absents : Marie-José COURREGES (procuration : L DINTRANS), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Alain LASSARRETTE.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Point sur le bureau de Poste d'Andrest.

La direction de la Poste a transmis un courrier à la Mairie d'Andrest en date du 24 août 2017 par lequel, elle communique officiellement les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste.

Ces horaires ont été communiqués à la municipalité lors d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie le 23 août 2017.

Les horaires d'ouverture du bureau de Poste d'Andrest seront à compter du 4 septembre 2017 les suivants :

Mardis et jeudis : 9h-12h et 13h30-16h30

Mercredis : 9h-12h (uniquement sur rendez-vous)

Vendredis et samedis : 9h-12h

La journée du mercredi sera consacrée aux conseils personnalisés aux usagers : services bancaires, téléphonie mobile, ateliers relatifs aux services du troisième âge.

Un bilan sera réalisé tous les trois mois par la Mairie et la Poste afin d'évaluer le bon fonctionnement du bureau postal.

2. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les services de l'Etat ont transmis le 4 août 2017 un plan de la commune avec les terrains susceptibles d'accueillir une aire de sédentarisation des gens du voyage.

La parcelle communale réunissant les conditions fixées par l'Etat pour accueillir quatre ménages souhaitant se sédentariser se situe le long de la rive droite de la RD935.

La commune ne souhaite pas dans l'immédiat procéder à des régularisations sur deux terrains situés au Nord de la commune.

La commune se tient à disposition des services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées afin d'accorder les modalités définitives d'installation des quatre familles sur le terrain envisagé.

3. Préparation de la rentrée scolaire 2017-2018.

Madame POINSOT DARGAIGNON annonce au Conseil que huit nouvelles inscriptions à l'école d'Andrest ont eu lieu durant l'été. Ces inscriptions portent le nombre d'élèves à 132 effectifs.

4. Plan de lutte contre l'ambrosie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ambrosie, une plante nuisible à la santé humaine provoquant des allergies sévères, s'étend progressivement en Occitanie.

Afin d'informer les administrés sur ce fléau, un affichage en Mairie et dans le bulletin municipal proposera des solutions afin de lutter contre cette plante envahissante.

Un référent intercommunal, ainsi que Monsieur Alain LASSARRETTE, conseiller municipal d'Andrest, pourront se concerter sur les actions à entreprendre en la matière.

5. Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents (SMGAA):

Monsieur le Maire évoque la modification des statuts du SMGAA due à la prise de la compétence GEMAPI par ce syndicat.

La commune doit donc délibérer afin d'entériner la modification des statuts du SMGAA.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMGAA.

6. Transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la délibération prise par le Conseil Communautaire de la CCAM le 12 juillet 2017 approuvant le transfert de la compétence « établir et exploiter des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et 12° de

l'article L.32 du code des postes et communications électroniques » et modifiant les statuts de l'intercommunalité.

La commune doit donc délibérer afin d'entériner la modification des statuts de la CCAM.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCAM.

7. Approbation d'avenants à l'extension de l'école d'Andrest :

En raison d'une réévaluation des travaux nécessaires à la construction de l'extension de l'école d'Andrest, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer trois avenants aux marchés de construction du nouveau bâtiment.

Avenant n°01/01 :

Lot 1 : VRD : ENT. GEOVIA

+ 4 409.50 € HT

Nature : reprise et modification du réseau EU/EP existant

Avenant n°04/01 :

Lot 4 : Menuiseries aluminium-fermetures : ENT. DESIGN ALUMINIUM 31

+793.00 € HT

Nature : modification des châssis triangulaires

Avenant n°06/01 :

Lot 6 : Plâtrerie/isolation/plafond : ENT. FINIBAT

+1 359.36 € HT

Nature : modification des cloisons

8. Fonds de concours intercommunal 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur une demande de fonds de concours à adresser à la CCAM afin de financer au mieux les travaux d'extension de l'école. L'octroi du fonds de concours 2017 pourrait s'élever à 7 000.00€.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'initiative.

9. Finances locales :

Monsieur le Maire évoque le financement de l'extension de l'école d'Andrest.

Malgré un plan de financement cohérent, certaines aides de l'Etat (DETR 2017) et de la Région (FRI) n'ont pas atteint les prévisions budgétaires de la commune.

Les délais de versement des subventions et du legs proposé à la commune fin 2016 posent la question d'une demande d'emprunt court terme afin d'assurer les paiements et la trésorerie de la commune pour l'extension de l'école d'Andrest.

De plus, la réduction et la suppression (à terme) de la taxe d'habitation (malgré une annonce de compensation par l'Etat) posent la question de la recherche de nouvelles ressources afin de financer les dépenses de fonctionnement de la commune et d'assurer la pérennité de certains projets d'investissement.

En ce sens, une légère réévaluation de la fiscalité locale, la vente de biens immobiliers communaux, l'augmentation des loyers perçus et la réduction de la masse salariale entraînée par la fin possible des nouveaux rythmes scolaires fin 2018 sont des pistes à explorer.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ces questions dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 22h40.